

CONSEIL DE MÉTROPOLE DU VENDREDI 22 MAI 2026

C'est autour d'un ordre du jour concentré que les 104 élus de Bordeaux Métropole se sont réunis ce vendredi 22 mai. Ce conseil métropolitain poursuit l'installation de nouvelles instances. Des dossiers de fond, notamment liés à l'aménagement urbain et au logement, poursuivent également leur avancée. Après avoir fait un point sur les sujets d'actualité (LGV, coopérations territoriales, sécurité), Thomas Cazenave, président de Bordeaux Métropole a rappelé la méthode qu'il souhaite appliquer en lançant un audit financier prospectif. Le président a qualifié cette démarche de « point de départ » afin d'évaluer la soutenabilité, la résilience et la capacité d'investissement de Bordeaux Métropole.

BILAN DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AGRÉÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Délibération 13

La volume total de logements locatifs sociaux agréés au titre de l'année 2025 s'élève à 2 427 logements, répartis de la manière suivante :

- 748 logements Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 494 logements Prêt locatif à usage social (PLUS),
- 1 185 logements Prêt locatif social (PLS).
- Bordeaux Métropole a agréé 72 logements en accession sociale à la propriété financé en Prêt social à la location accession (PSLA).

Avec 2 427 logements locatifs sociaux, l'objectif du PLH (Programme local de l'Habitat) est atteint à 81 %. La part des agréments PLS (49 %) sont décomposée de la manière suivante :

- 943 logements étudiants (80 %),
- 133 logements EHPAD (11 %), 65 logements familiaux ordinaires (5 %),
- 35 logements familiaux fléchés pour les jeunes de moins de 30 ans (3 %)
- et 9 logements familiaux fléchés pour les personnes en perte d'autonomie (1 %).

L'effort de rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale se poursuit et se renforce en 2025 avec 73 % des logements agréés en communes déficitaires au titre de la loi SRU (69 % en 2024).

Les résultats du fonds de soutien exceptionnel de Bordeaux Métropole ont permis de financer 41 opérations, soit 1 003 logements locatifs sociaux. En termes financiers, l'engagement de Bordeaux Métropole atteint 8,152 millions d'euros. Pour mémoire, Bordeaux Métropole a engagé successivement en 2023 et 2024, deux plans de soutien au logement. Le dernier, en juin 2024, s'élevait à 35 M€. Ce dispositif s'adressait principalement aux bailleurs et aux communes avec un objectif commun : proposer des logements adaptés et de qualité aux habitants.

« Il s'agit d'un sujet majeur. Loger correctement les habitants dans des logements de qualité quels que soient leur situation ou leur âge est une nécessité absolue. » a rappelé Alexandra Siarri, vice-présidente en charge du logement, de la politique de la ville et de la cohésion sociale.

Et aussi à l'ordre du jour :

UNE CONSULTATION POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX

Délibération 14

Depuis 2002, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole se sont engagées dans le développement d'un projet de requalification du centre historique de Bordeaux. De nombreuses actions volontaristes ont été entreprises. Elles se sont notamment traduites par la mise en œuvre de divers contrats mobilisant un aménageur. La concession actuelle, détenue par In Cité, se terminera au 31 décembre 2026. Cette démarche vise plusieurs objectifs partagés par la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole : favoriser la création d'une offre de logements abordables et diversifiés en location ou accession, lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement, maintenir les habitants qui le souhaitent dans leur quartier, travailler à la revitalisation économique des pieds d'immeubles vacants et développer le confort urbain. Compte tenu de la complexité des opérations et de la nécessité de mobiliser une ingénierie opérationnelle dédiée, Bordeaux Métropole souhaite renouveler ce dispositif et travailler aux côtés d'un aménageur. La durée prévisionnelle de cette concession est fixée à deux ans à compter du 1^{er} janvier 2027.



DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BRAZZA

Délibération 16

A l'issue de la clôture de l'enquête publique, les élus de Bordeaux Métropole se sont prononcés sur l'intérêt général du projet d'aménagement Brazza à Bordeaux. Le quartier Brazza, situé à l'extrémité du pont Jacques-Chaban-Delmas, sur la rive droite de Bordeaux, constitue une opération d'aménagement d'envergure visant à la requalification de 53 hectares de friches industrielles et économiques. L'opération Brazza est pilotée en régie par les services de la Métropole, selon un mode d'urbanisme négocié avec les opérateurs privés.

ASSISES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUES 2026, UN RENDEZ-VOUS MAJEUR

Délibération 26

Bordeaux Métropole participera à la 27^e édition des Assises européennes de la transition énergétique, organisée du 23 au 25 juin 2026 à Dijon.

Depuis 2015, Bordeaux Métropole est coorganisatrice de cet événement de référence aux côtés de l'ADEME et de la Communauté urbaine de Dunkerque, à l'origine de ce rendez-vous annuel créé en 1998. Au fil des années, les Assises se sont imposées comme un temps fort national et européen consacré aux enjeux de transition énergétique et climatique, réunissant chaque année plus de 3 000 participants : élus, collectivités, institutions, entreprises, associations et experts du secteur.

Bordeaux Métropole a déjà accueilli cet événement à quatre reprises, en 2015, 2017, 2020 et 2023, et accueillera à nouveau les Assises en 2027. L'édition 2026, organisée pour la première fois par Dijon Métropole, aura pour fil conducteur « Mobilisation générale », autour des enjeux d'adaptation climatique, de sobriété énergétique et d'accélération des transitions territoriales.

PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS



Délibération 17

Bordeaux Métropole accompagne la commune du Taillan-Médoc dans le réaménagement du chemin de Boutuge, principal accès à la forêt du Taillan, située dans le périmètre du Parc des Jalles.

L'opération permettra notamment de renforcer l'accessibilité du chemin pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Dans le cadre du contrat de co-développement 2024-2027, Bordeaux Métropole attribue une subvention d'investissement de 48 030 €, représentant 50 % du coût total de l'opération, estimé à 96 060 €.

Délibération 18

Toujours au Taillan-Médoc, dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation des espaces forestiers, la commune poursuit l'acquisition de parcelles boisées afin de protéger durablement son patrimoine naturel.

Le Conseil de Bordeaux Métropole approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de 22 885 € pour accompagner l'acquisition de deux parcelles forestières réalisées par la commune en 2025, représentant une superficie totale de plus de 20 000 m². Cette participation financière métropolitaine couvre 50 % du coût des acquisitions engagées par la commune.

Délibération 19

Bordeaux Métropole soutient la poursuite du projet d'aménagement d'un parc naturel et de loisirs sur le site de la plaine Colette Besson à Martignas-sur-Jalle.

La commune souhaite transformer cet espace de plus de 20 hectares en parc conciliant pratiques de loisirs, préservation de la biodiversité et valorisation des paysages naturels, à proximité immédiate du Parc des Jalles.

Le site présente d'importants enjeux environnementaux, en raison notamment de la présence de zones humides, de boisements, de mares et de cours d'eau classés Natura 2000.

La nouvelle phase concerne notamment la réalisation de sondages géotechniques, d'études de pollution des sols, d'investigations sur les réseaux existants ainsi que la préparation des dossiers réglementaires nécessaires à l'instruction du projet par les services de l'État.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole attribue une subvention d'investissement de 37 894 €, correspondant à 50 % du montant des études engagées par la commune.

VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

Délibération 20

Bordeaux Métropole accompagne la Ville de Bruges dans son programme de végétalisation des cours d'école engagé dans plusieurs groupes scolaires de la commune. Ce projet concerne les écoles Arc-en-Ciel, Jacques Prévert, Frida Kahlo et La Marianne. Il vise à réduire les effets d'îlots de chaleur, désimperméabiliser les sols, renforcer la présence du végétal et améliorer le cadre de vie des enfants dans les établissements scolaires.

Dans le cadre du contrat de co-développement 2024-2027 et du règlement d'intervention Nature de Bordeaux Métropole, une participation financière de 16 439 € est attribuée à la commune, représentant 50 % du coût total du projet.

À noter

Le prochain conseil de Métropole se tiendra **le vendredi 26 juin à 9h30**.

CONTACT PRESSE

Virginie Bougant, 06 27 52 48 69, vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles, 06 61 80 61 23, m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr